

Province de Québec
Municipalité de Saint-Noël
4 octobre 2022

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Noël, tenue le 4 octobre 2022, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances et à laquelle étaient présents le maire, M. Gilbert Marquis et les conseillères et conseillers suivants :

MME Johanne Gagné

MM. Hugues Ouellet
Guy Gendron

Est aussi présente Mme Manon Caron, directrice générale et secrétaire trésorière.

ORDRE DU JOUR

131-2022

Il est proposé par Mme Johanne Gagné, appuyé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item varia ouvert.

PROCÈS-VERBAL

132-2022

Il est proposé par M. Hugues Ouellet, appuyé par Mme Johanne Gagné et résolu unanimement :

D'adopter le procès-verbal du 6 septembre 2022 avec la correction suivante :

Résolution 122-2022, l'appuyeur de la résolution est M. Gaétan Landry et non Mme Marie-Pier Leblanc.

LES COMPTES À PAYER

133-2022

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par M. Hugues Ouellet et résolu unanimement :

D'approuver la liste des comptes à payer au 4 octobre 2022, pour un montant quarante-mille-trois-cent-vingt-trois et soixante-dix-huit (40 323.78 \$). La liste des comptes non-inclus dans le tableau au montant de quatre-cent-quarante-quatre et quatre-vingt-deux (444.82 \$). La liste des comptes payés d'avance au montant onze-mille-cent-soixante-seize (11 176.00 \$) incluant un montant de cinq-mille-deux-cent-quatre-vingt-dix (5 290.00 \$) de salaire brut en administration.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Manon Caron, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

DON – CLUB DE NATATION NATAQUI

134-2022

Il est proposé par Mme Johanne Gagné et résolu unanimement:

De verser un don de 100.00 \$ au club de natation Nataqui pour le parrainage de Alexi Gendron.

ÉCLAIRAGE ET CAMÉRA DE SURVEILLANCE GARAGE MUNICIPAL

134-2022

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par Mme Johanne Gagné et résolu unanimement :

De mandater :

1. RPF Électrique pour la pose et la fourniture d'une sentinelle à l'arrière du garage municipal
2. Alarmes BSL pour la pose et la fourniture d'une caméra de surveillance à l'arrière du garage municipal.

ACCÈS AUX DOCUMENTS – DÉLÉGATION DE POUVOIR

135-2022

Il est proposé par Mme Johanne Gagné, appuyé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

De nommer Mme Manon Caron, directrice générale, responsable de l'accès aux documents.

DÉROGATION MINEURE NO. DPDRL220048

136-2022

Considérant que le demandeur désire construire un garage isolé avec une porte de garage d'une hauteur de 3.05 m, qui ne respecte pas le règlement de zonage ;

Considérant la réglementation d'urbanisme prévoit à l'article 7.4.1 du règlement de zonage, une hauteur maximum de 2.75 m pour les porte de garages résidentiels isolés ;

Considérant que toutes les autres dispositions des règlements seront respectées.

Considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Hugues Ouellet, appuyé par M. Guy Gendron, appuyé par et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la dérogation mineure N° **DPDRL220048** de la demanderesse.

PRIX DE VENTE TUYAU

137-2022

Il est résolu unanimement :

De fixer le prix de vente des tuyaux de béton à :

150.00 \$/unité pour les tuyaux de 24 pouces

200.00 \$/unité pour les tuyaux de 36 pouces

ESPACE NOURRICIER – PHASE 2

138-2022

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par Mme Johanne Gagné et résolu unanimement :

D'informer Mme Sophie Nicole que la municipalité de St-Noël désire participer en 2023 à la phase 2 du projet espace nourricier.

RAMPE CENTRALE – ESCALIER SALLE DE QUILLES

139-2022

Il est proposé par M. Hugues Ouellet, appuyé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

D'autorisation la fabrication et l'installation d'une rampe centrale pour l'escalier de l'entrée de la Salle de Quilles, afin d'assurer la sécurité d'utilisateur.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

140-2022

Il est proposé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

De lever la séance à 21 h 45.

Gilbert Marquis
Maire

Manon Caron
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Gilbert Marquis, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Gilbert Marquis, maire